

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2367

présenté par

Mme Le Meur, M. Potterie, M. Morenas, Mme Piron, M. Vignal, Mme De Temmerman,
M. Chalumeau, M. Le Gac, Mme Melchior, M. Perrot, M. Molac, Mme Bureau-Bonnard,
M. Girardin et M. Kerlogot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.